



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 008
22 juin 2021**

PROCÈS-VERBAL de la huitième (8^e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue par visioconférence (TEAMS), le mardi, 22 juin 2021, à 19 h, sous la présidence de Mme Marie Pier Bessette, présidente du conseil d'administration.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

Mme Dominique Laporte, représentante des parents – District 1 (P)
M. Normand Champagne, représentant des parents – District 2 (P)
Mme Marie-Pier Bessette, représentante des parents – District 3 (P)
Mme Vicky Martel, représentante des parents – District 4 (M)
Mme Valérie Lussier, représentante des parents – District 5 (P)

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement (P)
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement (P)
M. Mathieu Dubois, représentant du personnel enseignant (P)
Mme Geneviève Morin, représentante du personnel professionnel (P)
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien (P)
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement (M)
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)
Mme Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)
M. Christophe Milot, personne âgée de 18 à 35 ans (P)

PRÉSENCES : 14
ABSENCES : 02
TOTAL : 16

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Claude DUFOUR Directeur – Service des technologies de l'information
M. Bernard GAUTHIER Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON Directeur – Service des ressources matérielles

Ouverture de la séance à 19 h.

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la présidente, Marie Pier Bessette, confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Validité de l'avis de convocation et vérification du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour (*Points de l'agenda de consentement, inscription des questions diverses*)

3. Période à la disposition de l'assistance

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

5. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Chênes

6. Agenda de consentement

6.1 Dispense de lecture et adoption d'un procès-verbal (Secrétariat général):

- Séance ordinaire du 20 avril 2021 (No 007)

7. Dossiers de décision

7.1 Autorisation de signature – Vente d'un terrain – Durham-Sud (*Service des ressources matérielles*)

7.2 Addenda - Protocole d'entente - Saint-Félix de Kingsey (*Service des ressources matérielles*)

7.3 Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil d'administration 2021-2022 (*Secrétariat général*)

7.4 Avis du Protecteur de l'élève (*Direction générale*)

7.5 Renouvellement du mandat du Protecteur de l'élève (*Secrétariat général*)

7.6 Adoption du cadre organisationnel modifié 2021-2022 (*Service des ressources éducatives aux jeunes*)

7.7 Nom du centre de formation professionnelle – Alimentation, soins esthétiques et santé (*Direction générale*)

7.8 Autorisation de signature-Regroupement d'achats avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs (Référence :2021-7525-60) (*Service des technologies de l'information*)

8. Dossiers de discussion, d'analyse et d'information

• 8.1 Rapport des comités

- a) Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
- b) Rapport du comité de vérification
- c) Rapport du comité des ressources humaines

9. Questions diverses

10. Prochaines rencontres et prochains travaux

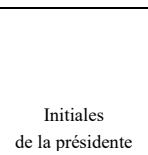
11. Levée de la séance

- Huis clos statutaire des membres du conseil**

RÉSOLUTION CA : 2878 / 2021

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par M. Christophe Milot, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



3. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Dossier d'information)

Au terme de cette année scolaire atypique, marquée par le contexte pandémique, Mme la présidente, Marie Pier Bessette, adresse d'abord ses remerciements et félicitations aux équipes-écoles et aux élèves pour leur persévérance et leur résilience.

Par ailleurs, elle salue le comité de parents du Centre de services scolaire des Chênes pour le franc succès qu'a connu le gala de reconnaissance parentale, tenu en mode virtuel cette année.

Enfin, Mme Bessette fait état de sa participation à la tournée régionale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec. Il y fut question de la planification stratégique de la FCSSQ. D'autre part, la pertinence de créer une table des présidences de centres de services scolaires a été abordée en assemblée générale. La FCSSQ poursuit sa réflexion à cet égard, compte tenu des positions divergentes exprimées. Le caractère apolitique des conseils d'administration sera notamment pris en considération.

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES CHÊNES (Dossier d'information)

Le directeur général, M. Lucien Maltais, rend compte des principaux dossiers dans lesquels il est intervenu au cours des dernières semaines (*depuis le 20 avril 2021 et jusqu'à ce jour*). Il aborde les sujets suivants :

- **Suivi du plan d'engagement vers la réussite :**
 - Évolution des travaux du comité d'engagement vers la réussite
 - Réussite des élèves : préparation des cours d'été, mesures dans les écoles
- **Suivi des chantiers et dossiers :**
 - COVID -19 : vaccination, plan de la rentrée, parascolaire, bris de services, bilan des cas 2020-2021
 - Ressources humaines : pénurie de personnel, négociations, grève du 9 juin (professionnels), trois journées de grève annulées du 14 au 16 juin, affectations et recrutement des divers postes pour toutes les catégories de personnel
 - Grands projets (*un été historique!*) : école primaire (école D) - secteur de la Marconi, école secondaire (école E), classes temporaires à la Poudrière et Jean-Raimbault, secteur alimentation (FP), Saint-Lucien réaménagement de Marie-Rivier, relocalisation du CFER, rencontres avec les municipalités
- **Situations particulières et nouveautés :**
 - En attente de réponses pour les demandes d'ajout d'espace : deux écoles primaires, reconstruction de l'école de Lefebvre, lettre de confirmation du financement de l'école E (*secondaire*), lien avec la demande pour l'école alternative (*séance du 20 avril 2021*), participation de la direction générale et de la présidence du C.A. aux instances de la Fédération des centres de services scolaires du Québec, concertation avec les partenaires de l'éducation pour le représentant au conseil d'administration de la SDED, webinaires Québec-France, événement « *Nous sommes la promotion 2021* »

SUITE, PAGE 4

Initiales
de la présidente

- **Décisions importantes de la direction générale :**
 - Retour et explications sur les différents octrois de contrats, autorisations de dépassement de coûts (*supérieurs à 10 %*) et nominations effectués par le directeur général en vertu de Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs.
- **Contrat de plus de 25 k\$, reddition de compte :**
 - Total de 5 contrats octroyés : un pour des services en ingénierie, un pour des services en architecture, deux pour des services de sécurité, un pour l'entretien des espaces verts (*lot 2*); pour une somme totale de 362 716,60 \$
- **Bilan de l'année 2020-2021 :**
 - Monsieur Maltais profite du temps qui lui est imparti pour témoigner de sa grande fierté et de sa reconnaissance, au terme d'une année scolaire pour le moins inhabituelle. Il fait état des éléments suivants :
 - Le maintien des écoles ouvertes, envers et contre tout (*poursuite des services éducatifs*)
 - La gestion constante et efficace des mesures sanitaires et autres directives gouvernementales par l'ensemble des directions et du personnel
 - La mise en place d'un conseil d'administration avec l'application de nouvelles dispositions législatives, dans un contexte pandémique
 - L'adaptation exceptionnelle aux rencontres à distance
 - La somme des apprentissages par toutes et tous (*fonctionnement d'un CSS et formations*)

6. AGENDA DE CONSENTEMENT (Dossier d'information)

6.1 Dispense de lecture et adoption d'un procès-verbal (Secrétariat général):

- Séance ordinaire du 20 avril 2021 (No 007)

Sur proposition de Mme Dominique Laporte, appuyée par M. Martin Dupont, il est résolu d'adopter :

- *le procès-verbal No 007, tel que rédigé.*

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – VENTE D'UN TERRAIN – DURHAM-SUD (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le Centre de services scolaire des Chênes est propriétaire d'un terrain situé au 0 11^e Rang-Est à Durham-Sud (lot 5 981 926), et ce, depuis au moins 1892.

Aucun bâtiment n'est situé sur ledit terrain et il est actuellement exploité par M. Alexandre Lefebvre de la Ferme sur la Côte à des fins d'agriculture. M. Lefebvre est aussi propriétaire du lot voisin et il désire acquérir notre terrain.

Le terrain, d'une superficie de 2 016, 9 m², serait vendu par le Centre de services scolaire à M. Lefebvre de la Ferme sur la Côte pour la somme de 900 \$.

SUITE, PAGE 5

Initiales
de la présidente

RÉSOLUTION CA : 2879 / 2021

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chênes dispose d'un terrain de 2 016, 9 m² (numéro de lot : 5 981 926) (ci-après appelé : « le Terrain ») situé au 0 11^e Rang à Durham-Sud depuis au moins 1892 ;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire souhaite vendre le Terrain à M. Alexandre Lefebvre de la Ferme sur la Côte ;

CONSIDÉRANT que M. Alexandre Lefebvre de la Ferme sur la Côte souhaite acheter du Centre de services scolaire le Terrain ;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des Infrastructures est mandatée pour assurer la conformité de ces transactions ;

CONSIDÉRANT tous les documents nécessaires à signer pour compléter la transaction, dont l'acte de vente ;

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par Mme Nancy Robitaille:

- D'autoriser le directeur général ou à défaut une directrice générale adjointe à signer l'acte de vente et tous les autres documents nécessaires, s'il en est, et ce, pour la transaction de vente du Terrain avec M. Alexandre Lefebvre de la Ferme sur la Côte.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.2 ADDENDA - PROTOCOLE D'ENTENTE - SAINT-FÉLIX DE KINGSEY
(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le 7 juillet 2014, le Centre de services scolaire des Chênes et la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ont signé un protocole d'entente (Protocole) qui prévoyait notamment que la municipalité devait effectuer le processus d'appel d'offres pour le déneigement de l'école, en échange le Centre de services scolaire en assumait les coûts.

Cette manière de procéder est particulière, car c'est le centre de services scolaire qui assume les coûts pour le déneigement, mais ce n'est pas ce dernier qui sélectionne le prestataire de services qui assura le déneigement de son établissement. Cela peut également entrer en contradiction avec nos politiques de gestion contractuelle ainsi que le cadre normatif en vigueur.

RÉSOLUTION CA : 2880 / 2021

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu le 7 juillet 2014 entre le Centre de services scolaire des Chênes (*anciennement Commission scolaire des Chênes*) et la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey (ci-après : « Protocole ») ;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus efficace pour le Centre de services scolaire d'effectuer le processus de sélection d'un prestataire de services en déneigement pour l'école de Saint-Félix-de-Kingsey ;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources matérielles;

SUITE, PAGE 6

Initiales
de la présidente

Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par M. Bernard Gagnon:

- D'abroger et modifier l'article 5 du Protocole, afin que le Centre de services scolaire effectue le processus de sélection du prestataire de services en déneigement pour l'école de Saint-Félix-de-Kingsey.
- D'autoriser le directeur général ou à défaut une directrice générale adjointe à signer un addenda au Protocole et tous les autres documents nécessaires, avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3 JOUR, HEURE ET LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION 2021-2022** (Secrétariat général – Dossier de décision)

Le calendrier 2021-2022 des séances ordinaires du conseil d'administration est déposé et joint à la présente, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration* (REG-03) – *Loi sur l'instruction publique, article 162*.

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES
ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (REG-03)**

Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil d'administration sont fixés comme suit pour l'année 2021-2022:

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2021	Mardi, 24	19 h 30
Octobre 2021	Mardi, 26	19 h 30
Décembre 2021	Mardi, 14	19 h 30
Février 2022	Mardi, 1er	19 h 30
Mars 2022	Mardi, 15	19 h 30
Mai 2022	Mardi, 3	19 h 30
Juin 2022	Mardi, 28	19 h 30

RÉSOLUTION CA : 2881 / 2021

CONSIDÉRANT le règlement, adopté initialement en juin 2005 (*RÉSOLUTION CC : 760/2005*) et modifié en juin 2017 (*RÉSOLUTION CC : 2391/2017*), par le conseil des commissaires de l'entité alors nommée Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi 40, modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et créant le Centre de services scolaire des Chênes et stipulant la mise en place de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le Règlement 03 du Centre de services scolaire des Chênes vient fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration (*LIP, article 162*);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir, annuellement, la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration;

SUITE, PAGE 7

Initiales
de la présidente

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par M. Ghislain Rheault:

- Que les séances ordinaires 2021-2022 du conseil d'administration soient tenues selon le calendrier suivant et, sauf avis contraire, à la salle du conseil, sise au Centre Saint-Frédéric, siège social du CSS des Chênes, 457 rue des Écoles, à Drummondville:

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2021	Mardi, 24	19 h 30
Octobre 2021	Mardi, 26	19 h 30
Décembre 2021	Mardi, 14	19 h 30
Février 2022	Mardi, 1er	19 h 30
Mars 2022	Mardi, 15	19 h 30
Mai 2022	Mardi, 3	19 h 30
Juin 2022	Mardi, 28	19 h 30

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.4 AVIS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (Direction générale – Dossier de décision)

Le Protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte de la mère d'un élève du primaire. De façon générale, cette plainte trouve son origine dans un conflit entre la mère et la direction d'école.

Après maintes démarches effectuées dans ce dossier, afin solutionner la problématique qui perdurait, le Protecteur de l'élève a été saisi de la situation, conformément au *Règlement sur le processus d'examen des plaintes* en vigueur au Centre de services scolaire des Chênes.

Le Protecteur de l'élève a, conformément au Règlement, mené son enquête, procédé à l'analyse de la situation et livré son avis et ses recommandations au conseil d'administration.

RÉSOLUTION CA : 2882 / 2021

CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte déposée par la mère d'un élève du primaire;

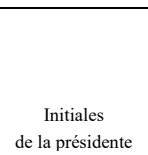
CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève a transmis son rapport et ses recommandations au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce rapport sera acheminé à la requérante, de même qu'aux instances concernées, tel que le prévoit le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur au Centre de services scolaire des Chênes.

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par M. Normand Champagne:

- de prendre acte des recommandations formulées par le Protecteur de l'élève;
- de mandater la direction générale du centre de services scolaire, afin que celle-ci voie au suivi des recommandations, auprès des instances concernées.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



7.5 RENOUELEMENT DU MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (Direction générale – Dossier de décision)

Renouvelé en 2018, le mandat de trois ans de M^e Dominique Paillé, Protecteur de l'élève, arrive à échéance le 30 juin 2021. Elle est en poste depuis 2012.

L'évaluation du travail de M^e Paillé dans le cadre de son mandat étant très positive, il est proposé de renouveler son mandat pour les trois prochaines années comme le prévoit le règlement ministériel à cet égard (*au 30 juin 2024*).

Dans le contexte où le rôle du Protecteur de l'élève et le processus d'examen des plaintes des centres de services scolaires est appelé à être modifié par l'adoption prochaine d'un règlement ministériel, il est entendu que l'entente avec Me Paillé pourrait prendre fin au moment de la sanction du règlement par l'Assemblée nationale, ce dont Me Paillé a été informée. Une clause à cet effet sera incluse dans l'entente.

Le taux horaire de Me Paillé est de 125 \$ l'heure, conformément à ce qui lui est consenti dans les autres CSS où elle exerce les mêmes fonctions. Le comité de gouvernance et d'éthique a été consulté sur le sujet et recommande le renouvellement du mandat de Me Paillé.

RÉSOLUTION CA : 2883 / 2021

CONSIDÉRANT la fin du mandat du Protecteur de l'élève le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du travail effectué par M^e Dominique Paillé comme Protecteur de l'élève depuis son entrée en fonction en 2012;

CONSIDÉRANT le règlement ministériel qui prévoit la durée des mandats au poste de Protecteur de l'élève.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire des Chênes;

Il est proposé par Mme Valérie Lussier et appuyé par M. Ghislain Rheault:

- de renouveler le mandat M^e Dominique Paillé pour une période de trois ans comme Protecteur de l'élève au Centre de services scolaire des Chênes;
- d'approuver le taux horaire de M^{me} Paillé, fixé à 125 \$ l'heure.
- de mandater le directeur général pour signer la nouvelle entente.

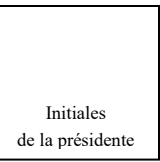
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.6 ADOPTION DU CADRE ORGANISATIONNEL MODIFIÉ 2021-2022 (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Annuellement, le Centre de services scolaire des Chênes doit définir son cadre organisationnel. En décembre dernier, le conseil d'administration a procédé à cette adoption.

En mai, une consultation a été faite afin de procéder à certains changements pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble de la clientèle scolaire et optimiser les espaces dans nos établissements au secondaire.

SUITE, PAGE 9



À la suite à l'atelier de travail du mardi, 22 juin 2021, il est convenu de:

- Localiser les élèves du CFER à l'école La Poudrière,
- Modifier l'acte d'établissement de l'école La Poudrière pour y intégrer le Pavillon Laforest
- Modifier l'acte d'établissement de l'école Jean-Raimbault pour y ajouter la maison GARAF
- Révoquer l'acte d'établissement de l'école des Parcours axés sur l'emploi.

RÉSOLUTION CA : 2884 / 2021

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté le cadre organisationnel 2021-2022 du Centre de services scolaire des Chênes en décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les précisions reçues sur les besoins au secondaire exigent des modifications sur les actes d'établissements de trois écoles secondaires;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit délivrer pour chacun de ses établissements un acte d'établissement qui détermine le mandat de formation qui sera ainsi attribué à chacun;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a eu lieu en mai dernier sur le sujet;

CONSIDÉRANT qu'un retour de consultation a été présenté et analysé lors d'un atelier de travail du conseil d'administration le 22 juin 2021;

Il est proposé par Mme Geneviève Morin et appuyé par Mme Isabelle Meilleur:

- D'adopter les modifications aux actes d'établissement des écoles Jean-Raimbault et La Poudrière et de révoquer l'acte d'établissement de l'école des Parcours axés sur l'emploi tels que présentés dans le document cadre organisationnel 2021-2022 du Centre de services scolaire des Chênes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.7 NOM DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE – ALIMENTATION, SOINS ESTHÉTIQUES ET SANTÉ (Direction générale – Dossier de décision)

En date du 22 juin 2021, les programmes de Soins esthétiques et de Coiffure sont offerts au CFP Paul-Rousseau — Centre Saint-Frédéric, tandis que les programmes de Santé sont offerts au CFP Paul-Rousseau — Centre Marcel-Proulx.

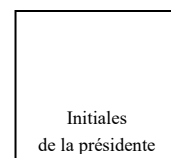
La construction du nouveau bâtiment du secteur Alimentation est pratiquement terminée et il fut conçu pour que les trois centres puissent communiquer entre eux de l'intérieur.

La direction du CFP Paul-Rousseau jugeait donc pertinent de renommer ces trois secteurs par un seul nom de centre significatif.

Un comité nommé « *nouveau nom* » fut créé au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau. Les membres de ce comité ont procédé à un concours auprès des élèves et du personnel du CFP Paul-Rousseau ainsi qu'auprès du personnel du centre administratif du Centre de services scolaire des Chênes.

La procédure pour le choix du nom du centre fut suivie, en conformité avec le cadre organisationnel du CSSDC, par les membres du comité « *nouveau nom* », soutenus par la présidence du Conseil d'établissement du CFPPR.

SUITE, PAGE 10



Près de 15 noms ont été retenus. Le comité a réduit ces propositions à deux noms, puis à une recommandation :

Centre Alessa

Ce nom désigne le regroupement des trois secteurs :

AL pour **A**limentation

ES pour Soins **E**sthétiques et Coiffure

SA pour **S**anté

Selon la Commission de toponymie, le nom **Centre Alessa** est conforme aux règles d'écriture. Cependant, il ne faut pas inclure l'article « le » dans le nom puisqu'il s'agit de l'un des centres du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.

Pour les communications écrites ou officielles, on comprend que ce n'est pas le nom de l'établissement en soi, mais il n'est pas recommandé d'employer la barre oblique. En typographie française, la barre oblique s'utilise pour indiquer des codifications, pour l'ordre des pages d'un document ou pour marquer des relations d'opposition.

Si ce nom est retenu, nous devons donc utiliser le tiret comme suit :

CFP Paul-Rousseau — Centre Alessa

Du côté de la Direction de la gestion des systèmes de collecte du Ministère de l'Éducation du Québec, à l'heure actuelle, ce nom est utilisé uniquement pour un restaurant italien à Magog en Estrie sous l'appellation « Alessa Trattoria ».

Il convient de mentionner que la direction du CFP Paul-Rousseau, de concert avec le Service des communications du CSSDC, nommera une aile ou un carrefour en l'honneur de Marcel-Proulx en y installant une plaque commémorative

RÉSOLUTION CA : 2885 / 2021

CONSIDÉRANT la construction du nouveau secteur Alimentation, adjacent et communiquant avec les secteurs des Soins esthétiques, Coiffure et Santé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer le nom de cette bâtisse afin d'y définir son identité;

CONSIDÉRANT que la procédure sur le choix du nom d'un nouvel établissement fut effectuée en conformité avec le cadre organisationnel;

CONSIDÉRANT la démarche rigoureuse suivie par le comité « nouveau nom »;

CONSIDÉRANT les critères retenus pour le choix du nom de cette bâtisse;

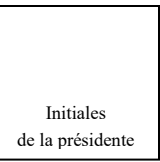
CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'établissement du CFP Paul-Rousseau;

CONSIDÉRANT l'approbation de la Commission de toponymie du Québec;

Il est proposé par M. Christophe Milot et appuyé par M. Martin Dupont:

- De désigner sous le nom **CFP Paul-Rousseau — Centre Alessa** le regroupement du CFP Paul-Rousseau — Centre Saint-Frédéric, du CFP Paul-Rousseau — Centre Marcel-Proulx et du révolu CFP Paul-Rousseau — Centre Marie-Rivier.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



7.8 AUTORISATION DE SIGNATURE - REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) POUR L'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS (RÉFÉRENCE : 2021-7525-60) (Service des technologies de l'information – Dossier de décision)

Le Centre de services scolaire des Chênes déploie différents équipements informatiques dans ses écoles, dont un nombre important d'ordinateurs de différents types qui sont destinés aux élèves et à son personnel.

Pour répondre à ce besoin, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) verse différentes mesures de financement. Les règles budgétaires associées à ces mesures prévoient que les centres de services scolaires doivent participer à des regroupements d'achats pour l'acquisition des divers équipements technologiques. À cette fin, le CAG offre aux centres de services scolaires de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition des postes informatiques et moniteurs neufs qui concerne les ordinateurs de tables, les portables standards, les ultraportables, les portables infonuagiques, les moniteurs, les chariots, les stations de jeux ou de travail et d'autres.

Le Service des technologies de l'information a fait une compilation des historiques d'achats réalisés au cours des trois dernières années afin d'établir l'investissement annuel moyen pour l'acquisition de ce type d'équipements par le centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire des Chênes doit transmettre le MANDAT dûment rempli et signé ainsi que les bordereaux, aux plus tard le 30 juin 2021, afin de pouvoir participer au regroupement d'achats organisé par le CAG. Comme le CSS des Chênes est engagé à un regroupement d'achats pour les acquisitions visées et que ce dernier vient à échéance le 30 septembre 2021, il devient impératif de participer au regroupement offert par le CAG.

Une fois les mandats recueillis, le CAG continuera le processus d'appel d'offres afin de mettre en place les nouveaux contrats d'approvisionnement pour le 1er septembre 2021. Le contrat initial sera de 12 mois avec deux options de renouvellement de 6 mois chacune.

En tenant compte de la compilation des acquisitions effectuées au cours des trois dernières années et de l'évolution des budgets, l'engagement financier pour ce mandat serait de l'ordre de 570 000 \$ par année. La durée du mandat est d'une année, plus 2 périodes de 6 mois de prolongation en option. En considérant la durée de ce contrat pouvant atteindre 24 mois, l'engagement financier dans le cadre de ce mandat sera de 1 140 000 \$.

RÉSOLUTION CA : 2886 / 2021

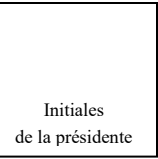
CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C-65.1) et ses règlements;

CONSIDÉRANT le type de contrat à commande en matière de technologies de l'information avec plusieurs fournisseurs comprenant une règle d'adjudication permettant l'octroi d'une commande à l'un ou l'autre des fournisseurs, dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas.

CONSIDÉRANT les prévisions d'acquisition des postes informatiques et moniteurs neufs pour les 2 prochaines années;

CONSIDÉRANT l'obligation prévue aux règles budgétaires de réaliser l'acquisition de ces actifs par regroupement d'achats;

SUITE, PAGE 12



CONSIDÉRANT l'opportunité de participer au regroupement d'achats offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (2021-7525-60);

CONSIDÉRANT les besoins de ce type d'équipement estimé à 570 000 par année;

CONSIDÉRANT la durée initiale du contrat de 1 an pouvant être prolongé pour 2 périodes de 6 mois pour un total de 2 ans à partir de l'adjudication des contrats;

CONSIDÉRANT l'engagement contractuel totalisant 1 140 000 \$ sur une durée du contrat incluant les 2 périodes de 6 mois en option;

Il est proposé par Mme Dominique Laporte et appuyé par Mme Valérie Lussier:

- D'autoriser la participation au regroupement d'achats offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (2021-7525-60) qui comporte un contrat à commande en matière de technologies de l'information avec plusieurs fournisseurs comprenant une règle d'adjudication permettant l'octroi d'une commande à l'un ou l'autre des fournisseurs, dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas.
- D'autoriser le directeur général ou à défaut une directrice générale adjointe à signer les documents contractuels permettant la participation à ce regroupement d'achats avec le CAG.
- D'autoriser la direction du Service des technologies de l'information à confirmer les commandes d'achats effectuées dans le cadre de ce regroupement d'achats et autoriser tout document ou action requis à l'opération courante de ce dossier.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 RAPPORT DES COMITÉS

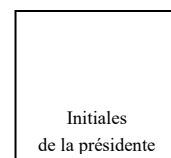
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (Mme Valérie Lussier, présidente)

Le comité s'est rencontré le 16 juin. Madame Lussier dresse un bref résumé des sujets abordés :

- Formation des membres des conseils d'établissement : il serait intéressant pour les membres qui poursuivront leur mandat l'an prochain d'avoir un « *rafraîchissement* » de la formation sans avoir à la refaire au complet. Monsieur Maltais a soumis cette suggestion aux instances concernées.
- Formation des membres du conseil : Mme Lussier fait état du rapport de progression transmis par l'ÉNAP. Les membres ont pratiquement tous complété la formation, exception faite de certaines sections à compléter pour quelques administrateurs. Madame Lussier communiquera avec les membres concernés pour faire le point.
- Enfin, le comité a abordé le renouvellement du mandat du Protecteur de l'élève et fait sa recommandation à ce sujet (*Voir item 7.5 du présent procès-verbal*).

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (M. Bernard Gagnon, président)

Le comité n'a pas siégé au cours des dernières semaines. Sa prochaine rencontre est imminente selon la diffusion, par le ministère de l'Éducation, des règles budgétaires 2021-2022 et la tenue prochaine d'une séance extraordinaire du conseil, pour procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2021-2022.



RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (Mme Vicky Martel, présidente)

Le comité n'a pas siégé au cours des dernières semaines.

9. QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET

10. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

10.1 Prochain atelier : Mardi, 24 août 2021, 18h00

10.2 Prochaine séance du Conseil : Mardi, 24 août 2021, 19h30

10.3 Possible séance extraordinaire le jeudi, 8 juillet 2021 (*école des 2 Rivières et prévisions budgétaires 2021-2022*)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Martin Dupont, appuyé par Mme Valérie Lussier et considérant qu'à 20 h 28, l'ordre du jour est épuisé, la présidente décrète la levée la séance ordinaire du conseil.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Marie Pier Bessette

HUIS-CLOS STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL